



## Arnaque ... \_1€ de connexion =en vrai un abonnement!!!!

Par **31 ISA**, le **06/11/2008** à **14:55**

Bonjour,

Je suis allée sur un site et j'ai validé une connexion pour 1€ les 30mn. Il m'a été débité 79€80 (Je ne suis pas la seule dans ce cas....).

J'ai pu grâce à votre site me désabonner.....merci!!!!!! car en fait il était écrit en tout petit lors de la validation du paiement 1€ que c'était un abonnement...il a été validé car la publicité ne le mentionnait pas bien sur....

C'est pour moi un abus et une arnaque....80€ ce n'est pas rien...

J'ai contacté la société ... qui m'a menacé de porter plainte contre moi si je demandais un remboursement à ma banque (art L132-4 du code monétaire et financier -plainte pour fraude) ou si je portais plainte auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal grande instance avec constitution de partie civile et demande de dommages et intérêts (art 313-1 du code pénal). Elle m'a précisé que pour toutes contestations, elle me demanderait 38€ de dédommagement!!!

Qu'est-ce que je risque si je demande une opposition de ma banque? Il y a-t-il une autre démarche à suivre pour me faire rembourser?

Je vous remercie,